

CONVENTION D'UTILISATION SALLE DU LAC DE SAINT NAZAIRE EN ROYANS

Entre : *la Mairie de SAINT NAZAIRE EN ROYANS*
 Et Monsieur ou Madame

Domicilié(e) : _____
Tél. : _____

Situation : - *Particulier résidant dans la Commune*
 - *Président de l'Association* _____
 - *Particulier Extérieur Limité au Canton (non commercial),*

La personne signataire est responsable de l'utilisation de la Salle Du Lac pour la période du _____ au _____. Elle est l'interlocuteur de la mairie.

Intitulé de la manifestation : _____

TARIF

1. Le prix de la location est de 80 € pour les Nazairois et de 150 € pour les personnes extérieures à la Commune et 200 € pour les expositions pour la durée de l'exposition. Pour les associations Nazairoises ou d'intérêt communautaire (sous réserve de l'accord de la Municipalité suivant la nature de la demande), gratuité pour la première manifestation ; ensuite, une participation de 15 € pour la location de la Salle du Lac.
2. Pour toute location, une caution de 140 € sera exigée et elle sera restituée après vérification conjointe, municipalité et locataire, de l'état des lieux.
3. Du 1^{er} octobre au 30 avril, une participation pour frais de chauffage (lorsque celui-ci est nécessaire) est de 60 €. La salle du Lac sera chauffée le jour de l'événement. Possibilité de chauffer plus tôt ou plus tard : participation forfaitaire de 30 € à chaque demi-journée.
4. Tous les règlements sont à effectuer lors de la remise des clés (chèque à l'ordre du trésor public).

NETTOYAGE

1. Le nettoyage des locaux revient à l'utilisateur. Il doit être effectué dans les 24 heures.
2. Les produits de nettoyage sont fournis par l'utilisateur.
3. Chaises, tables, bancs doivent être rangés comme ils étaient stockés.
4. Les poubelles, déchets, verres, etc..., seront entreposés dans les containers extérieurs prévus à cet effet : merci de respecter le tri et d'utiliser des sacs poubelles.

ETAT DES LIEUX

1. La remise et la restitution des clés seront faites en accord avec la Mairie sur rendez-vous.
2. Police municipale, employés ou conseillers seront chargés de faire un état des lieux et du matériel avant et après chaque location en remplissant, avec l'utilisateur, la fiche jointe. La caution sera restituée une fois état des lieux et nettoyage effectués.

ASSURANCE

1. La personne responsable devra vérifier qu'elle est bien assurée, elle-même ou l'association qu'elle représente, au titre d'une responsabilité civile, afin de couvrir tout risque ou dégâts occasionnés lors de la location. Cette attestation est à fournir lors de la signature de la convention.

HYGIENE ET SECURITE

1. Pour toute manifestation, il est impératif de laisser libre l'accès de secours.
2. Le signataire de cette convention étant responsable, il devra veiller au respect des consignes générales d'hygiène et de sécurité ainsi qu'au respect du matériel : extincteurs, alarmes, fermetures...
3. L'utilisateur devra se conformer à la réglementation en vigueur, notamment pour les boissons alcoolisées ou les droits musicaux.

NUISANCES

1. Le responsable devra veiller aux nuisances sonores, notamment en tenant les portes et fenêtres fermées la nuit.
2. Merci de respecter l'environnement à la sortie des manifestations.

DIVERS

1. Le signataire est responsable des clés et de leur utilisation pendant la période de location.
2. Toute dégradation ou anomalie devra être signalée à la restitution des clés.
3. Les responsables d'association se doivent de respecter le calendrier établis avec la Mairie et ne pas utiliser leur priorité de location au profit de personnes privées, sous réserve d'engager fortement leur responsabilité.

La Municipalité se réserve le droit de se retourner contre le signataire en cas de non respect des termes de la convention ou bien de troubles de l'ordre public.

Fait à SAINT NAZAIRE EN ROYANS, le _____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour **la location de la salle du Lac**. Elles sont conservées 10 ans et destinées au Maire de Saint-Nazaire-en-Royans.

Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : secretariat@mairie-st-nazaire-en-royans.fr

Le Responsable : _____

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Maire :
Rémi SAUDAX

Pour toute urgence durant votre location, veuillez prendre contact avec :
M. Romuald-Davy DOUCIN, conseiller municipal au 06.71.41.24.31
M. Jean-Marie DURAND, agent au 06.72.92.75.96

EXEMPLAIRE MAIRIE